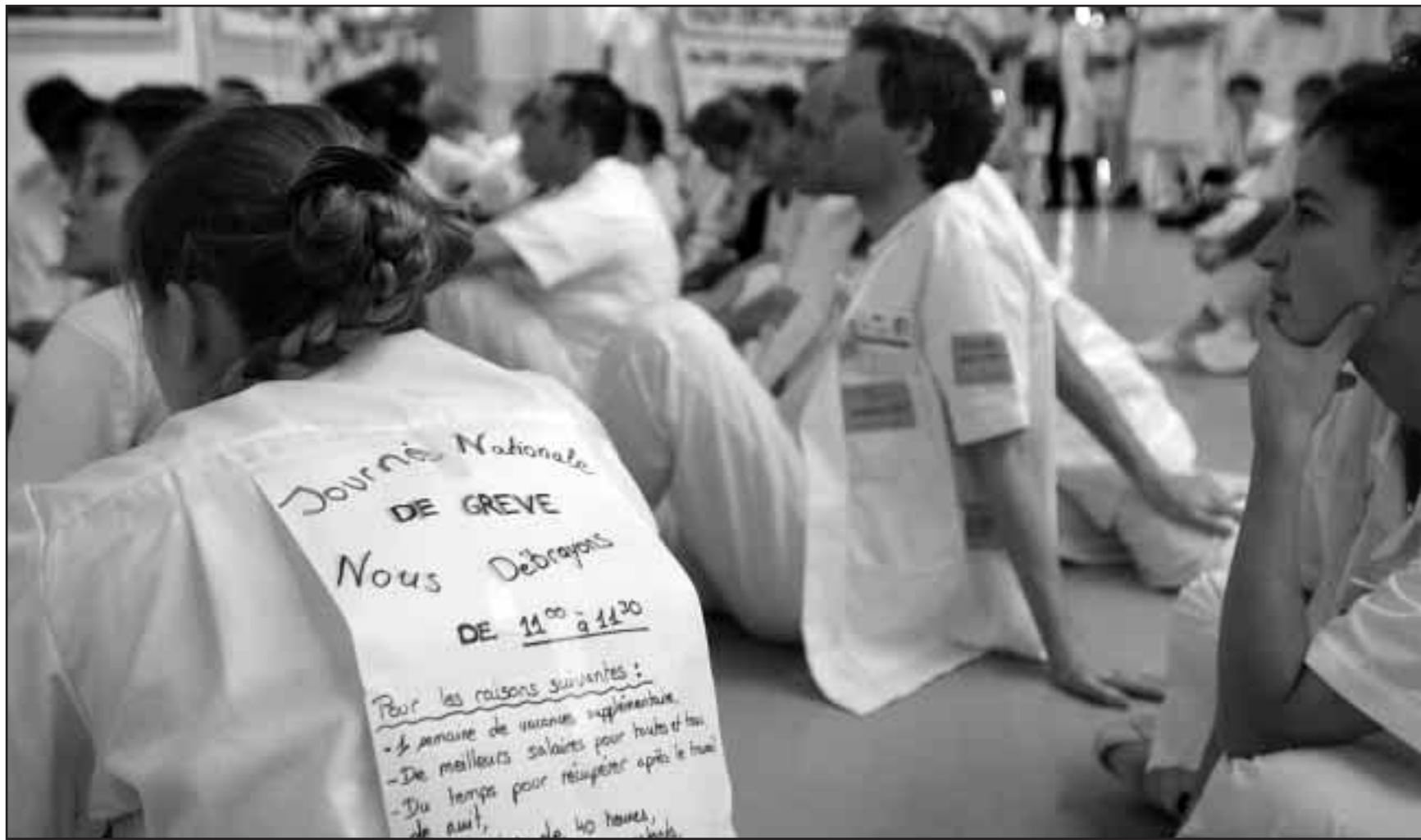


Le droit de grève passe la rampe: combat entre patrons et employés

CONSTITUANTE • L'introduction du droit de grève surmonte le premier obstacle de la lecture zéro. En revanche, une meilleure répartition de la propriété foncière a été rejetée.



Malgré la résistance de la droite, la Constituante prévoit d'inscrire le droit de grève dans la Constitution.

ARC-A



STÉPHANIE BUCHS

Le débat se radicalise comme s'il se passait entre patrons et employés, mais nous travaillons ensemble. Olivier Suter (Citoyen, Estavayer-le-Gibloux) a ainsi tenté de raisonner les constituants hier, au moment où le débat sur l'inscription du droit de grève faisait rage. Ce sujet a en effet entraîné une polarisation gauche-droite. Après un ping-pong argumentaire d'une heure, la formule suivante a passé la rampe de la lecture zéro: «Le droit de grève et le droit de mise à pied collective (lock-out) sont garantis s'ils sont conformes aux obligations de préserver la paix du travail ou de recourir à une conciliation.»

Alors que l'UDC, par l'intermédiaire de Ueli Johner-Etter (udc, Chiètres), proposait de supprimer cette thèse sur

le droit de grève, une minorité de la commission *Droits et devoirs fondamentaux, buts sociaux* voulait aller plus loin. Christian Levrat (ps, Vuadens) a tenté de convaincre les constituants de limiter ce droit syndical dans une moindre mesure: «Nous demandons de laisser aux partenaires sociaux le soin de régler le droit de grève. Pourquoi interdire à une grande partie des travailleurs un outil aussi important que la grève?»

PRD ET PDC OUTRÉS

«Je trouve inadmissible que des employés des services publics tels que l'enseignement ou les transports publics aient l'autorisation de prendre en otage la population pour défendre quelques petits privilèges», a tonné Jean Baeriswyl (dc, Fribourg) au nom du PDC. Quant au Parti radical, Denis Boivin (r, Fribourg) en a appelé à «ne pas détériorer le climat social de notre Etat». Rose-Marie Ducrot (dc, Châtel-Saint-Denis) a insisté sur la nécessité de maintenir les conditions indispen-

sables à la paix sociale: «Ayant eu des contacts avec les entreprises étrangères qui s'installaient en Suisse, j'ai remarqué que leur choix se portait sur notre pays grâce à la paix sociale qui y règne. En allant aussi loin que la thèse minoritaire, nous sommes en train de scier la branche sur laquelle nous sommes assis.»

«La paix sociale dépend d'un dialogue qui implique une égalité entre les parties.» Christian Levrat a ainsi voulu insister sur la nécessité de donner un outil aux employés qui leur permette d'être sur pied d'égalité avec les patrons. Hermann Boschung (cs, Schmiten), quant à lui, a également tenu à soutenir la thèse minoritaire: «Il faut faire la réforme à partir du haut, si l'on ne veut pas que depuis le bas vienne la révolution.»

MIEUX RÉPARTIR LA PROPRIÉTÉ?

Une fois de plus, l'opposition gauche-droite a réglé les débats sur la question d'une meilleure répartition de la propriété foncière. Mais cette

fois, les partis bourgeois l'ont emporté. «Le canton et les communes créent des conditions propices à une large répartition de la propriété foncière privée, essentiellement afin que celle-ci soit utilisée par la personne qui la détient.» Telle est la proposition qui a fait grimper aux rideaux les radicaux et les démocrates-chrétiens. «On disait mercredi que l'on ne se trouvait pas dans un Etat social comme la Suède, mais je vois là que l'on s'y dirige à grands pas», a lancé Antoinette de Weck (r, Fribourg).

«Mais nous ne voulons pas une répartition telle qu'elle existe dans les pays communistes», a nuancé Erika Schnyder (ps, Villars-sur-Glâne). Elle a ainsi tenté de montrer que l'intention prônée à la commission par la droite n'était pas vérifiée. Antoinette de Weck a proposé un amendement qui facilite l'accession à la propriété privée, laissant au placard la répartition de cette dernière. Avec 59 voix contre 56 et deux abstentions, la proposition de Weck a passé. SB

Le droit fondamental de mourir dans la dignité

FIN DE VIE • L'ombre de l'euthanasie a plané sur l'un des derniers débats avant un final en queue de poisson.

Ultime échauffourée de cette session de janvier, les constituants ont débattu le droit fondamental à une «fin de vie digne». Si l'attention particulière à accorder à toute personne vulnérable, dépendante, handicapée ou en fin de vie n'a pas fait un pli, il n'en a pas été de même du deuxième alinéa de la thèse au terme duquel «toute personne a le droit de mourir dans la dignité». Une thèse développée, selon les commentaires de la commission, dans le but d'éviter l'acharnement thérapeutique et de «permettre à toute personne de se déterminer librement». «Il ne faut pas y voir la défense de l'euthanasie active», a insisté le président Adolphe Gremaud (ouv, Fribourg).

L'OMBRE DE L'EUTHANASIE

Peine perdue: l'ombre de l'euthanasie a tout de même plané sur les débats. Ainsi, Annelise Meyer (r, Villars-sur-Glâne) a voulu biffer cette thèse, inadéquate et qui va trop loin:

«Nous avons le droit de vivre dans la dignité, et la certitude de mourir. Mourir dans la dignité est une autre chose.» A ses côtés le démocrate-chrétien Anton Brühlhart (Guin) craint tout ce que la thèse n'explique pas. Le pasteur Daniel de Roche (dc, Guschelmuth) s'est reconnu dans cet Evangile: «La vie ne nous appartient pas. Mourir n'est pas un droit.» Et d'en appeler à une grande prudence devant l'envolée technologique qui pourrait donner à l'homme le sentiment d'une «certaine divinité».

Tout faux!, a renvoyé Patrik Gruber (s, Fribourg): il ne s'agit pas de mourir ou pas, mais de le faire dignement. «Et puis l'idée est déjà réalité avec la nouvelle loi cantonale sur la santé», ajoute-t-il plus terre à terre. Et il ne faudrait pas oublier l'accompagnement à la mort que cette thèse concerne au premier chef, fait remarquer l'infirmier Philippe Pasquier (s, Marsens). Se disant proche d'un de Roche, Christian Levrat (s, Vuadens) en a pourtant appelé à ne pas clore le

débat à ce stade et à maintenir la thèse «malgré ses imperfections», dans l'optique de la consultation populaire.

QUID DE LA CONSULTATION?

C'est là que les choses se sont gâtées: qu'allait-on soumettre aux Fribourgeois lors de cette consultation? Les seules thèses retenues ou encore celles qui leur ont été opposées? Visiblement les avis étaient partagés... Favorable à un large débat populaire, Daniel de Roche s'est dit prêt à retirer son amendement pour éviter toute obstruction.

Dans l'indécision qui a suivi, la présidente Hürlimann a décidé, dans la solitude de son perchoir, que serait mise en consultation une «sélection des thèses importantes». Dans la foulée, elle a même proposé de ne pas mettre aux voix cet alinéa disputé, soulevant alors un beau tollé. «A quoi servons-nous?», s'est enflammé – dans une motion d'ordre – un Patrik Gruber prêt à remballer ses rapports... Après un joyeux palabre,

voit il y a finalement eu et l'amendement Meyer a été rejeté par 57 voix contre 51 et 8 abstentions. JnG

Un concept qui aurait pu servir

Au chapitre des divers, la 2^e vice-présidente Rose-Marie Ducrot (dc, Châtel-Saint-Denis) a rappelé le concept de communication et de consultation adopté en son temps: «La consultation devra informer sur les options novatrices et/ou controversées en assemblée». Le concept sera affiné avant la session de février, a-t-elle ajouté. D'aucuns se sont demandés pourquoi cela n'avait pas été fait pour cette première session... JnG

COMMENTAIRE

Resserrer les boulons

JEAN GODEL

On s'attendait à d'interminables débats et à d'effroyables retards. Eh bien non! En quatre demi-journées, les 130 constituants ont digéré l'imposant menu, dont un roboratif plat principal consacré au problème des langues. 88 des 90 thèses agendées ont été passées au crible, lors de débats restés dignes d'un bout à l'autre.

Pourtant, y'a comme un malaise. Car les problèmes de procédure ont passablement perturbé le jeu. On ne compte plus les hésitations, les flottements voire les cafoillages relatifs au règlement, un règlement pourtant concocté par et pour la Constituante. A en faire avaler son code au chancelier, le gardien de la règle côté Grand Conseil. Ainsi a-t-on vu l'assemblée voter une deuxième fois sur une thèse au résultat serré (57 à 55) parce que deux membres du groupe Citoyen, dans la confusion des appels au vote en allemand, s'étaient trompés. On vous dit pas le tollé! Pourtant, tout le monde s'est plié à l'exercice – on ne sait toujours pas si l'astuce figure dans le règlement...

Il est vrai que, mercredi du moins, ça a péché au perchoir. Katarina Hürlimann s'en est courageusement excusée. Dix ans de Conseil communal, fût-ce celui de Chiètres, ce n'est pas un gage suffisant pour conduire une assemblée au fonctionnement somme toute proche de celui du Grand Conseil. Au demeurant, la tâche n'est pas facile – au législatif, ils s'y préparent bien deux ans durant...

Mais force est de constater qu'à chaque bogue, il ne s'est pas trouvé grand monde pour accourir, régler ment sous le bras, au secours de la présidente... Dans les tribunes, on a pu avoir le sentiment désagréable que les constituants eux-mêmes naviguaient à vue lors de certains votes, malgré la traduction simultanée. Comment expliquer sinon ces raz-de-marée abstentionnistes sur la question centrale des langues (jusqu'à 38!)?

Le peuple n'a pas voulu confier la tâche au Grand Conseil, mais à la Constituante. Il est donc heureux de la voir prendre ses marques. Mais il serait dommage que les Fribourgeois se mettent à le regretter: l'audace des options à ce stade initial, qu'elle réjouisse ou qu'elle inquiète, montre le potentiel de l'assemblée. Rendez-vous donc dans un mois: il est encore temps de resserrer les boulons.

NOTÉ EN MARGE

• Joseph Eigenmann et Christian Levrat se rejoignent sur un point: selon eux, le canton «n'est pas bilingue». Et avec lui ses constituants. La preuve? Comment traduire en allemand «Etat libre»? Résultat: un quart d'heure de palabres et renvoi à la commission de rédaction.

• La preuve bis: si le discours est en français, seuls deux ou trois casques de traduction pointent leurs écouteurs. Quand il passe à l'allemand, ils fleurissent sur les têtes francophones.

• Un constituant féru d'Internet s'est échiné à utiliser son casque comme micro. La bonne entente en a pris un coup.

• «La vie est un cadeau que nous avons reçu et que nous restituons tôt ou tard.» A qui? «Je ne sais pas!» Ces mots sont de Daniel de Roche, pasteur recyclé constituant.

• «La liberté des médias et le secret de rédaction sont garantis.» La thèse n'a pas fait un pli. Commentaire dans la tribune des journalistes: «Est-ce qu'ils se sont rendu compte de ce qu'ils ont voté?» SB/JnG